

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

ÉTAT FRANÇAIS.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pitto-
resque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale
des monuments naturels et des sites de l'Ariège
au Cours de sa séance du 16 Octobre 1941.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont
la conservation présente un intérêt général l'en-
semble formé à SAINT-JEAN DE VERGES (ARIEGE) par
l'Eglise (classée parmi les Monuments Historiques)
le presbytère, le cimetière et leurs abords com-
prenant les parcelles cadastrales n° 268 à 287,
section C, le Pont sur l'Ariège, les chaussées et
le Cours de la rivière.

Délimitation :

Au Nord : contour Nord des parcelles 287 et 286.

A l'Est : la Route n° 20.

Au Sud : la route de ST-JEAN DE VERGES à Pailles
et le Pont sur l'Ariège.

A l'Ouest : une ligne fictive au milieu du lit de
l'Ariège.

Propriétaires :

ETAT (Administration des

Ponts et Chaussées.....Pont sur l'Ariège

COMMUNE.....273.279 à 282

149-646-J. 4872-2
36202-2

.....

BABY Michel276 .
 CASTAGNE Louise à la Terrasse ST-JEAN
 DE VERGES.....268 à 272
 274 .275 .286 .
 287 .
 DELMAS Jacques, Retraité, ST-JEAN DE
 VERGES.....278 .
 SIRET Clément, ST-JEAN DE VERGES.....283 à 285 .
 VERGE Elise, ST-JEAN DE VERGES.....277 .

ART. 2.

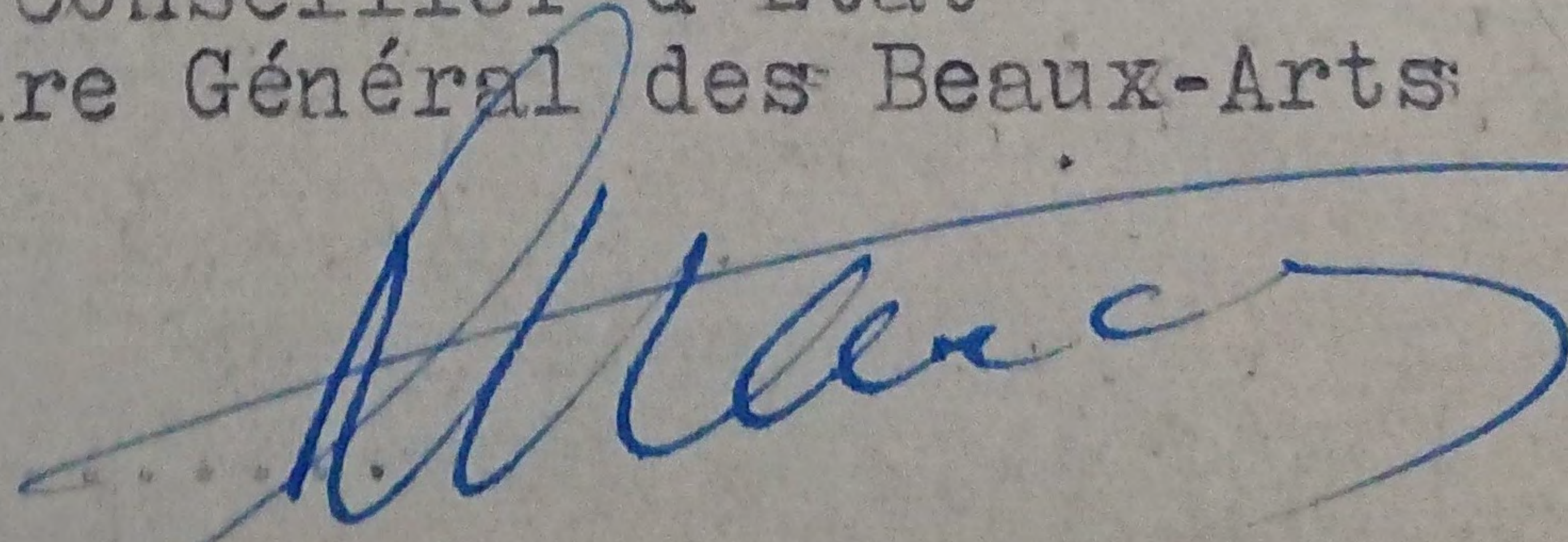
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de SAINT-JEAN DE VERGES et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

2 DECE 1943
 194 .

Par délégation,
 Le Conseiller d'Etat
 Secrétaire Général des Beaux-Arts



MINISTRE
DE
L'EDUCATION NATIONALE

ARRÊTÉ

BEAUX-ARTS

Le MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT A L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION
DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Inventaire des sites

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la commission Départementale des monuments naturels et des sites de l'Ariège au cours de sa séance du 16 Octobre 1941.

ARRÊTÉ :Article premier.

Est inscrit sur l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à SAINT-JEAN DE VERGES (ARIEGE) par l'Eglise (classée parmi les Monuments Historiques), le presbytère, le cimetière et leurs abords comprenant les parcelles cadastrales n° 268 à 287, section C, le pont sur l'Ariège, les chaussées et le Cours de la rivière.

Délimitation :

Au Nord : contour Nord des parcelles 287 et 286

A l'Est : la route n° 20

Au Sud : la route de ST.JEAN DE VERGES à Pailles et le Pont sur l'Ariège.

A l'Ouest : une ligne fictive au milieu du lit de l'Ariège.

Propriétaires :

ETAT (Administration des Ponts et Chaussées)	Pont sur l'Ariège
COMMUNE	273, 279 à 282.
BABY Michel	276.
CASTAGNE Louise à la Terrasse ST.JEAN DE VERGES	268 à 272, 274, 275, 286, 287.
DELMAS Jacques, retraité, ST.JEAN-DE-VERGE	278.
SIRET Clément ST.JEAN -DE-VERGES	283 à 285.
VERGE Elise, ST.JEAN DE VERGES	277.

Art. 2 -

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les Archives de la Préfecture, au Maire de la Commune de SAINT-JEAN DE VERGES et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Pour ampliation

Paris le 2 Décembre 1943

Par délégation,

Le Conseiller d'Etat secrétaire général des Beaux-Arts
E. HAUTECEUR

Le Sous-Chef du Bureau des
Monuments Historiques et
des Sites.

S^t-JEAN DE VERGES (VILLAGE)

ECHELLE $\frac{1}{1000}$



0 20 40 60 80 100 M.

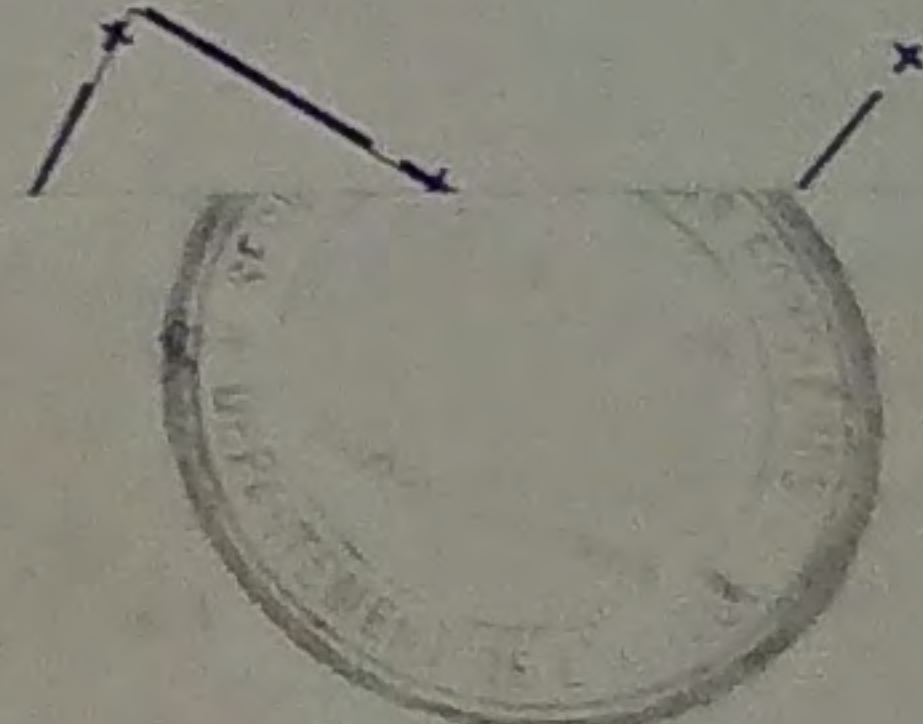
ST.-JEAN des VERGES
Ariège
L'ÉGLISE, LE PRESBYTÈRE
LE CIMETIÈRE
ET LEURS ABORDS



EMPLACEMENT DU
VILLAGE DE
S^t-JEAN DE VERGES

VILLENEUVE-DU-BOSC

CRAMPAGNA



S^t-JEAN DE VERGES (Ariège)

Section C

Feuille unique

Plan révisé pour 1934

Echelle de $\frac{1}{2000}$

Numéros parcellaires	N ^{os}	1 23 370
	N ^{os} bis	19 110 162 189 222 335
	N ^{os} ter	Néant
	N ^{os} non attribués	Néant

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 M.

100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000

S^t-JEAN DE VERGES (VILLAGE)

ECHELLE $\frac{1}{1000}$

0 20 40 60 80 100 M.

ST.-JEAN des VERGES
Ariège
L'ÉGLISE, LE PRESBYTÈRE
LE CIMETIÈRE
ET LEURS ABORDS

EMPLACEMENT DU

VILLAGE DE

S^t-JEAN DE VERGES

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 M.